

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Oncologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0035681

NP = 21763

 Optique Autres Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3180

Société : RAM

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SABIRI SAID

Date de naissance : 05.11.52

Adresse : 64 Rue Ezzaafoune, Bd LA GIRONDE, essa

Tél. : 0666 81 81 24

Total des frais engagés : 25004 + Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Nour El Yakkine Lahiou
Médecin Ophtalmologiste
124, Bd Rahal El Meskini - CASA
Tél. 022.44.20.64 - 022.44.28.94

Date de consultation : 10/02/2020

Nom et prénom du malade : Sabiri Said Age:

Lien de parenté :

 Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Amétropie + presbytie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 10/02/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10.02.2020	C2		250 DH	Dr Nour El YAKINE LAMGU Médecin Ophtalmologiste 124, Bd Rahal El Meskini - CASA Tél. 022.44.20.64 - 022.44.28.94

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
OPTIC KARDO Opticien Automatique Cooperativ Coopababa N° 113 DEROLLA CSM 02158 83 90 13	17-02-2020	2950,00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
		35533411		11433553
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح

Dr MBARECHE LAHLOU Sabah
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Chirurgie Oculaire
Lentilles de Contact
Laser - Angiographie

INP : 091098152



00162512500060

طب العيون



الدكتور لحلونور اليقين

Dr LAHLOU Nourelyakine
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Ancien Médecin Chef et Chef de Service
à l'Hôpital Omar Idrissi Fés
Chirurgie des Paupières et annexes
Chirurgie des Voies lacrymales

INP : 091032979



00162621600091

Casablanca, le 10/12/2020

n° SABINE Sab

Rx 63mm btr vl function

so: (80°, -0,7rl +0,1) puppey

g: (120°, -0,5l) +0,2w vergasy

btr -1,5 +3

so: (80°, -0,7rl +3,50)

g: (120°, -0,5l) +3,2w

OPTIC KARIM
Optique optométriste arabe
opératoire
n° 112 DEMMA
Tél. 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64

Dr Lahou Nourelyakine
Médecin Ophtalmologue
124 Bd Rahal El Meskini CASA
Tél. 05 22 44 20 64 / 05 22 44 28 94

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120
près de ACIMA Liberté, L'OREAL et Maison VOLVO en face station winxo

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@menara.ma

Optic Khalfi

Opticien Optometriste

N° 000595 Date : 17-02-2020

Nom : SABIRI SAID

Docteur : LAHLOU NOUR ELYAKINE

N° de Facture:

		Prix
VL	OD : $(80^{\circ} - 0,75)$ +3,50 OG : $(120^{\circ} - 0,50)$ +3,25	1100,00 1100,00
VP	OD : $(80^{\circ} - 0,75)$ +3,50 OG : $(120^{\circ} - 0,50)$ +3,25 ODG : addit +3,00	
Verres	Progressif organiques ANTI REFLETS	
Monture	Plastique optique	750,00
	Total :	2950,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deux mille
neuf cent cinquante DHS

CODE / INPE
170518084



113 Lotsissements echabab 1^{ère} tranche DEROUA

Patente N° 55802232 / RC: 21012 / IF: 20712014 / ICE: 001844556000086